

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

COLPLY EF FLASHING

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Adhésif de traitement de l'humidité.

Distributeurs :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251 Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

ATTENTION

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation oculaire.
Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	Propriétaire	0,5 mg/m ³	Non disponible
Aminosilane	1760-24-3	Propriétaire	Non disponible	Non disponible

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Ce produit est extrêmement faible en volatilité et toutefois peu probable de causer un problème par inhalation.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact direct peut causer une légère irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Le contact direct peut causer une irritation grave.

INGESTION

Ce produit peut être nocif si ingéré, n'est pas une voie probable d'entrée.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Le contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite. L'exposition directe de l'asphalte avec la peau à long terme peut augmenter la sensibilité au soleil et causer une décoloration.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ce produit n'est pas réglementé comme un cancérigène. Aucune donnée de classification sur les propriétés cancérigènes de ce matériel n'est disponible du Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis, de l'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) ou de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ

Aucune information disponible.

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Aucune information disponible.

ACCUMULATION POTENTIELLE

Aucune information disponible.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

Aucune information disponible.

SYMPTÔMES ET ORGANES CIBLES

Des troubles préexistants à la peau et aux yeux peuvent être aggravés par le contact direct avec ce produit.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

INHALATION

Une voie peu probable d'entrée. Évacuer à l'air frais. Consulter un médecin.

INGESTION

Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Ininflammable.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées ou des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO₂, oxydes de soufre et hydrogène.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome, opéré en mode de pression positive et des vêtements de protection complète doivent être portés en cas d'incendie. Sélection de protection respiratoire pour la lutte contre l'incendie : suivre les précautions générales lors d'incendie indiquées au lieu de travail. Utiliser les procédures standards de lutte contre l'incendie et considérer les risques d'autres matériaux impliqués. Note : durant l'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

MOYENS D'EXTINCTION

Eau, CO₂, mousse chimique sèche.

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

UITES ET DÉVERSEMENTS

S'assurer d'une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs, d'aérosol et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection appropriés. Voir la Section VIII de cette fiche signalétique pour l'équipement de protection personnelle. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les drains, les conduites d'eau, ou dans le sol. Ramasser le déversement. Arrêter la fuite du matériel, si cela est sans risque. Retenir le matériel déversé, où c'est possible.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Couvrir avec une matière inerte, absorbante et déposer dans un conteneur de stockage. Nettoyer selon les réglementations applicables.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Utiliser la protection personnelle telle que recommandée dans la Section VIII.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec (ce produit se polymérise en contact avec l'humidité).

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants imperméables tel le vinyle pour minimiser le contact avec la peau.

RESPIRATOIRE : Non requise.

YEUX : Porter des lunettes de protection conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Pâteux
ODEUR ET APPARENCE :	Légère odeur de menthe
SEUIL D'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	> 1
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	< 1
pH :	Non établi
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Non établi
POINT D'ÉCLAIR :	Non établi
POINT DE CONGÉLATION :	Non établi
DENSITÉ (H₂O = 1) :	1,44
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Insoluble
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :	
	15,05 g/L
VISCOSITÉ :	Non établi

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable sous des conditions normales.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Réagira avec l'humidité pour devenir du caoutchouc synthétique.

INCOMPATIBILITÉ : Aucune connue.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun connu.

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Ne surviendra pas.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES (basé sur aminosilane)

Oral – Résultat : DL₅₀ > 2 000 mg/kg. Remarque : très faible niveau de toxicité.

Absorption de la peau - Résultat : DL₅₀ > 2 000 mg/kg. Remarque : très faible niveau de toxicité.

Contact direct avec la peau – Résultat : Légère irritation.

Contact direct avec les yeux – Résultat : Irritation grave. Remarque : cause des lésions de la cornée.

Inhalation : Résultat : CL₅₀ : Pas une toxicité aiguë.

Limites d'exposition : Non applicable.

Sensibilisation : Non

Toxicité sur la reproduction : Non

Mutagénicité : Non

Tératogénicité : Non

Produits synergiques : Aucun

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information applicable connue.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Si ce produit tel quel devient un déchet, il ne rencontre pas les critères d'un déchet dangereux tel que défini sous Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) 40 CFR 261. Ce produit devient un caoutchouc synthétique ferme une fois durci. Laisser durcir avant l'élimination.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non réglementé.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis)
CAS :	Chemical Abstract Services
CFR :	Code of Federal Regulations (États-Unis)
DL50/CL50 :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
LIS :	Liste Intérieure des Substances (Canada)
NTP :	National Toxicology Program (États-Unis)
OSHA :	Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH :	Système Général Harmonisé
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps
TSCA :	Toxic Substances Control Act (États-Unis)

Référence :

Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 199

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca.

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.